ELECTRICITE
DE GUINEE

Appel à Candidatures
Sélection de partenaires « Tiers Tendeur »

Référence N° : 14 AUG 2023 /AMI/DG/DAAL/-EDG SA/2023

1. LA SOCIETE ELECTRICITE DE GUINEE (EDG SA)

Par Décret D/2019/230/PRG/SGG du 06 août 2019, portant Statuts de la Société Electricité de Guinée « EDG SA » ; par la Loi L/2017/056/AN du 30 décembre 2016, portant Gouvernance Financière des Sociétés et Etablissements Publics en République de Guinée et vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique, l'Entreprise d'Electricité de Guinée « EDG » est érigé en une Société Publique Anonyme avec Conseil d'Administration dotée de la Personnalité juridique, de l'autonomie financière et de gestion.

EDG SA est placée sous la tutelle technique du Ministère de l'Energie et sous la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère du Budget.

EDG SA assure l'exploitation, l'entretien, la réhabilitation, le renouvèlement et l'extension des ouvrages, équipements et installations mis à sa disposition

Elle est chargée de la réalisation, l'achat d'énergie électrique et la gestion de service public de production, de transport, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique sur le territoire de la République de Guinée, l'achat d'énergie électrique ainsi que l'exportation et l'importation d'énergie électrique à la sous-région conformément à la politique nationale d'électricité.

Cela passe nécessairement par la mise en place d'une meilleure pratique de gouvernance, de transparence et de performance. D'où l'engagement ferme de la Direction Générale à s'employer sur tous les chantiers indispensables pour une visibilité accrue des actions et des projets intervenants dans le secteur.

2. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

Dans le cadre de l'atteinte de ces 4 objectifs stratégiques à savoir :

- **La sécurisation de nos recettes** ;
- La réduction de la subvention ;
- Le renforcement des capacités ;
- Et l'engagement des parties prenantes.

EDG-SA a entrepris un vaste programme de modernisation et de réorganisation de ses processus commerciaux, qui inclue la multiplication des modes de paiement des

factures d'électricité. Il s'agit d'optimiser le parcours client et sécuriser les recettes de l'entreprise.

En plus des paiements mobiles déjà opérationnels, EDG-SA veut s'appuyer sur un réseau de guichets de paiement de facture et d'achat de crédit, couvrant tout le territoire national et gérés par des **« tiers vendeurs »**, pour se rapprocher de sa clientèle et faciliter les règlements.

L'entreprise EDG SA invite les sociétés intéressées et qualifiées dans la gestion de réseaux de guichets commerciaux, à manifester leur intérêt en joignant au dossier de manifestation d'intérêt au minimum les documents ci-après :

a. Une présentation actualisée de la société avec les références en faisant ressortir les expériences dans le domaine de la présente prestation ;
b. L'organisation technique, managériale et logistique ;
c. La liste actualisée des points de vente indiquant leurs adresses (ville et quartier) ;
d. Une copie de l'agrément d'exercice ou tout autre document juridique faisant office d'autorisation d'exercer dans le domaine ;
e. Une copie du RCCM, quitus fiscal, quitus social et le NIF à jours ;
f. La cartographie de l'actionnariat (nom et part) ;
g. Une copie d'une pièce d'identité valide du ou des promoteurs ;
h. Attestation de solde bancaire permettant d'effectuer un 1er achat d'Un milliard de franc guinéen (1 000 000 000 GNF) au minimum.

3. CRITERE DE SELECTION DES OFFRES

La sélection des dossiers se fera sur la base des critères suivants :

Critères
Nature des activités de la société et relation avec le domaine des prestations et le nombre d'années d'expériences : 5 ans minimum
Etendu du réseau de points de vente : Être présent sur le territoire national dans les principales agglomérations du pays et disposer d'au moins 100 points de vente ou guichets
Être en mesure d'effectuer un 1er achat d'Un milliard (1 000 000 000 GNF), dépôt d'un chèque barré de 1 000 000 000 GNF

4. DEPOT DES OFFRES

ELECTRICITE
DE GUINÉE

Les offres doivent être déposées en trois (03) exemplaires à la Direction des Achats, Approvisionnement et Logistique (DAAL) au 1er étage de la Direction Générale, à la Citée chemin de fer, immeuble Koundara, Conakry République de Guinée au plus tard le **Lundi 11 Septembre 2023 à 16heure 30 mn**.

7- Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessous indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées.

Les offres devront demeurées valides pendant une durée de quatre-vingt-dix ***(90) jours*** à compter de la date limite de soumission.

L'EDG-SA se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou à une partie du présent Appel à Candidature.

Laye Sékou CAMARA
Directeur Général